



## Problème concernant la pension alimentaire

Par **maviej**, le **12/01/2010** à **22:58**

Bonjour, je viens poser mes questions sur ce site car j'ai vraiment de très gros problème et je ne trouve pas quelqu'un à qui poser mes questions sans que ce soit payant, car mon budget est déjà bien assez serré.

Je suis une maman au chômage depuis quelques années, ma fille a 18 ans et depuis 2 ans environs son père (qui est mon ex-mari, il habite maintenant en France depuis quelques années, moi en Belgique) ne lui paye plus la pension alimentaire (qui était de 150 euros, il n'a jamais changé le montant d'ailleurs!), je gagne à peu près 1300 euros qui couvre mes besoins et ceux de ma fille, sans compter le loyer et charges de l'appartement que je loue, ainsi que le téléphone etc (enfin tout ce qu'on est obligé d'avoir dans notre foyer).. Ce qui veut dire qu'il n'y a aucun moyen de s'acheter des vêtements, qu'elle fasse un loisir, pour payer ces études c'est quasiment impossible, en fait aucun moyen de vivre, on ne sait que manger normalement chaque jour (et encore en regardant bien les prix) et c'est tout.

J'ai donc décidé il y a quelques mois de prendre une avocate histoire de débloquer cette situation qui devient vraiment critique, on avait basé le montant que je voulais qu'il paye de 400 euros (études, vêtements, tous frais car elle ne le voit plus, loisir), c'est donc passer devant le juge qui a mis le montant final à 300 euros ! (Personnellement je ne trouve pas ça énorme, du fait qu'elle ne le voit plus du tout car il habite loin, qu'il faut compter les vêtements, et si elle fait un loisir et études supérieures !) Ce montant sera fixe, ce qui veut dire qu'il ne devra rien payer de supplémentaire (par exemple si on lui demande un peu plus pour les études de ma fille), il ne devra payer que ce montant. J'ai donc été déçue déjà là-dessus (le juge n'a pas voulu donner plus car il disait qu'on avait su s'en sortir bien avant sans rien, comme il ne payait plus la pension alimentaire depuis un moment..)

J'ai quand même finalement "acceptée psychologiquement" ce montant, mais je viens d'apprendre qu'avant de recevoir quoi que ce soit, il faudra payer les frais juridiques de 500 euros. Normalement c'est au père de le payer, mais je viens de recevoir une lettre en disant qu'il a fait opposition de payer ce montant .. Là, gros problème ! Car je suis bloquée, sans payer ce montant, je ne sais rien recevoir concernant cette pension alimentaire ..

Mes questions sont : Comment débloquer cette situation ? Et y a t'il une solution pour qu'il paye plutôt 400euros au lieu de 300? Merci

Par **maviej**, le **14/01/2010** à **01:02**

Je voulais aussi mentionnée, que moi je vis dans un appartement louer avec ma fille. Lui vit en France dans une maison qu'il a acheter avec quelqu'un, il a une camionnette, je sais qu'il sait faire venir de la famille durant les mois de vacances (et donc leur payer nourriture etc..) Je voulais aussi savoir, si il n'y a aucun moyen de débloquer la situation, peut-on faire appelle à un huissier ? Car je sais qu'il a aussi des antécédents à payer à l'état, alors je ne sais pas quand est-ce qu'il va me payer cette pension... Par contre je ne sais pas si la maison est a son nom, aux 2 noms ou juste à celui de sa compagne.